



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 20 OCTOBRE 2017 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2017
2. Compte-rendu des délégations
3. Etat des consultations
4. Transfert de compétence
5. Actualités
6. Échéancier

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Développement économique

7. Aides au développement du réseau électrique

Travaux

8. Aides financières pour les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants
9. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 4ème tranche 2017
10. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2017
11. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité - 8ème tranche 2017
12. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2018
13. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2018

Nouvelles Technologies

15. Dématérialisation des actes administratifs - Adhésion au système d'information @ctes

Concession électricité

16. Protocole B - Actualisation du prix des terres non constructibles

Administration-finances

17. Tickets restaurant 2018
18. Création de trois régies de recettes

Energie

19. Exercice de la compétence "Contribution à la transition énergétique"
20. Maison de l'Énergie
21. Partenariat pour l'organisation d'un « DDTour »
22. Aides financières

DOSSIERS

25. Actualisation du projet stratégique 2015-2020
26. Renouvellement du Contrat de Concession
27. Compétences - Eau et assainissement.

Le Bureau Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2017.

N°	Objet de la délibération									
2017-07/BS/DB-01	<p>FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE POUR VEHICULES ELECTRIQUES EN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDEM50</p> <p>Le marché public concerne la fourniture d'infrastructures de recharge rapide pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, de la signalétique verticale associée et mise en service des infrastructures de recharge.</p> <p>Il fait suite à la création d'un groupement de commandes entre le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 autorisée par le bureau syndical du 31 mars 2017.</p> <p>Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 17 Octobre 2017 (procès-verbal en annexe) a décidé d'attribuer les marchés comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="525 824 1326 1084"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Intitulé du lot</th> <th>Attributaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA</td> <td>E-TOTEM</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Fourniture de bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA</td> <td>E-TOTEM</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, - autorise le Président à signer les accords-cadres, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rapportant et à procéder à leur exécution. 	N°	Intitulé du lot	Attributaire	1	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	E-TOTEM	2	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA	E-TOTEM
N°	Intitulé du lot	Attributaire								
1	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	E-TOTEM								
2	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA	E-TOTEM								
2017-07/BS/DB-02	<p>VERIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION LUMINEUSE ET DES LOCAUX DU SDEC ENERGIE</p> <p>Le marché public porte sur les vérifications réglementaires des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, neuves, remaniées ou existantes dans le département du Calvados et sur les installations électriques des locaux du SDEC ENERGIE.</p> <p>Il fait suite au précédent marché qui prendra fin le 31 décembre 2017.</p> <p>Sur la base du rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical (cf. document en annexe), le Président propose de retenir l'offre de la société DEKRA INDUSTRIAL.</p> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer le présent accord-cadre à bons de commandes à DEKRA INDUSTRIAL, - d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des pièces, documents et actes se rapportant à cette décision. 									

2017-07/BS/DB-03	<p>RECONDUCTION DE MARCHES</p> <p>Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :</p> <table border="1" data-bbox="430 257 1420 582"> <thead> <tr> <th>Objet</th> <th>Titulaire</th> <th>Durée (en mois)</th> <th>NB de renouvel</th> <th>Début de marché</th> <th>Fin du marché</th> <th>Renouv N°</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Logiciel de publication de données SIG - Maintenance</td> <td>Imagis Méditerranée</td> <td>12</td> <td>3</td> <td>01/01/2016</td> <td>31/12/2019</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Armoires EP</td> <td>Lot 1 « sur poteaux »</td> <td rowspan="2">12</td> <td rowspan="2">2</td> <td rowspan="2">14/01/2016</td> <td rowspan="2">13/01/2019</td> <td rowspan="2">2</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 « sur socles »</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ; - de charger le Président de l'exécution de la présente décision ; - de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant. 	Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvel	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°	Logiciel de publication de données SIG - Maintenance	Imagis Méditerranée	12	3	01/01/2016	31/12/2019	2	Armoires EP	Lot 1 « sur poteaux »	12	2	14/01/2016	13/01/2019	2	Lot 2 « sur socles »
Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvel	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°																	
Logiciel de publication de données SIG - Maintenance	Imagis Méditerranée	12	3	01/01/2016	31/12/2019	2																	
Armoires EP	Lot 1 « sur poteaux »	12	2	14/01/2016	13/01/2019	2																	
	Lot 2 « sur socles »																						
2017-07/BS/DB-04	<p>RECONDUCTION DES MARCHES « CARTOGRAPHIE »</p> <p>Les marchés publics relatifs à l'acquisition de données SIG par numérisation de données, levés géoréférencés de réseaux souterrains et aériens et des invasions complémentaires non intrusives arrivent à échéance selon les délais prévus dans les pièces de la consultation, soit :</p> <table border="1" data-bbox="438 1164 1396 1377"> <thead> <tr> <th>Intitulé des lots</th> <th>Titulaire</th> <th>Durée (en mois)</th> <th>Nombre de renouvellement</th> <th>Début de marché</th> <th>Fin du marché</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 « Calvados »</td> <td>Cerene Services</td> <td rowspan="2">12</td> <td rowspan="2">3</td> <td>10/01/2017</td> <td>09/01/2021</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 « Caen la Mer »</td> <td>ECR Environnement</td> <td>09/01/2017</td> <td>08/01/2021</td> </tr> </tbody> </table> <p>Suite aux premières commandes de l'accord cadre, l'entreprise titulaire ECR-ENVIRONNEMENT a alerté rapidement le SDEC ÉNERGIE des difficultés qu'elle rencontrait concernant les conditions financières du marché.</p> <p>L'exécution de ce marché mettant l'Agence de Caen dans une situation financière très délicate et donc un climat social difficile à vivre, cette dernière demande de ne pas reconduire ce marché pour une année supplémentaire.</p> <p>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de renouveler le lot n°1 « Calvados » pour une nouvelle année, - de ne pas renouveler le lot n°2 « Caen la Mer » et lancer une nouvelle consultation, - de charger le Président de l'exécution de la présente décision ; - de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant. 	Intitulé des lots	Titulaire	Durée (en mois)	Nombre de renouvellement	Début de marché	Fin du marché	Lot 1 « Calvados »	Cerene Services	12	3	10/01/2017	09/01/2021	Lot 2 « Caen la Mer »	ECR Environnement	09/01/2017	08/01/2021						
Intitulé des lots	Titulaire	Durée (en mois)	Nombre de renouvellement	Début de marché	Fin du marché																		
Lot 1 « Calvados »	Cerene Services	12	3	10/01/2017	09/01/2021																		
Lot 2 « Caen la Mer »	ECR Environnement			09/01/2017	08/01/2021																		

2017-07/BS/DB-05	<p>TRANSFERTS DE COMPETENCES</p> <p>Demande de transfert de la compétence « Eclairage Public » par les communes nouvelles de Formigny-la-Bataille et Seulline.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter le transfert de cette compétence à la carte, visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE par les communes nouvelles de Formigny-la-Bataille et de Seulline ; - de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ; - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.
2017-07/BS/DB-06	<p>AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.</p> <p>A noter que M. Henri GIRARD, maire d'Evrecy, ne participe pas au vote.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ; - dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ; - charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.
2017-07/BS/DB-07	<p>TRAVAUX 2018 - AIDES FINANCIERES POUR LES COMMUNES NOUVELLES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical que pour les projets des communes nouvelles de plus de 2 000 habitants, adoptés en 2017, qui seront réalisés en 2018, les aides appliquées soient celles prévues à compter de 2018.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'appliquer les aides 2018, pour les projets dont la commune nouvelle a délibéré en 2017 et dont la participation communale résultait du régime d'aide de la commune historique en 2017 ; - de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ; - d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.
2017-07/BS/DB-08	<p>PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS – 4EME TRANCHE 2017</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2017, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets, pour un montant de 211 738,00 € TTC.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 d'effacement coordonné des réseaux proposée ; - dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ; - charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2017-07/BS/DB-09	<p>Programme d'extension du réseau public d'électricité – 7^{ème} tranche 2017</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 4 projets, pour un montant de 88 565,31 € TTC.</p> <p>A noter que M. Henri GIRARD, maire d'Evrecy, ne participe pas au vote.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter la septième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ; - dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ; - charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.
2017-07/BS/DB-10	<p>Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 8^{ème} tranche 2017</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 5 projets, pour un montant de 253 830,19 € TTC.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter la huitième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée ; - dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ; - charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.
2017-07/BS/DB-11	<p>Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 1^{ère} tranche 2018</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 41 projets, pour un montant de 1 225 812,84 € TTC.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter la première tranche de travaux 2018 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée ; - dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ; - charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.
2017-07/BS/DB-12	<p>PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS – 1^{ERE} TRANCHE 2018</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 60 projets, pour un montant de 9 871 787,00 € TTC.</p> <p>A noter que M. Henri GIRARD, maire d'Evrecy, ne participe pas au vote.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'adopter la première tranche de travaux 2018 d'effacement coordonné des réseaux proposée ; - dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ; - charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2017-07/BS/DB-13	<p>MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE – SPIE CITYNETWORKS</p> <p>Le SDEC ÉNERGIE a été saisi de demandes de sous-traitances, au bénéfice de la société SPIE CityNetworks, pour le marché de travaux suivant :</p> <table border="1" data-bbox="467 259 1398 427"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>Identification du sous-traitant</th> <th>Nature des prestations sous-traitées</th> <th>Montant maxi HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6 – Pays d’Auge Sud</td> <td>Geotechnique Ouest</td> <td>Etude de sol</td> <td>5 400 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Président propose au Bureau Syndical d’accepter cette demande de sous traitance.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l’unanimité, la sous-traitance désignée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s’y rapportant.</i></p>	LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT	6 – Pays d’Auge Sud	Geotechnique Ouest	Etude de sol	5 400 €
LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT						
6 – Pays d’Auge Sud	Geotechnique Ouest	Etude de sol	5 400 €						
2017-07/BS/DB-14	<p>MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDEC ÉNERGIE</p> <p>Considérant les multiples avantages qu’offre la dématérialisation des documents (démarche protectrice de l’environnement, sécurité juridique, fiabilisation, traçabilité et accélération des échanges, réduction des coûts de reproduction, d’affranchissement ou de déplacement et diminution des tâches matérielles) le SDEC ÉNERGIE souhaite s’engager dans la dématérialisation de la transmission à la préfecture de ses actes soumis au contrôle de légalité.</p> <p>La mise en œuvre de ce dispositif est subordonnée à la signature d’une convention entre le SDEC ÉNERGIE et le Préfet du Calvados, afin de fixer conjointement les conditions de fonctionnement de la télétransmission des actes administratifs susmentionnés soumis au contrôle de légalité.</p> <p>le Président soumet cette proposition de conventionnement au Bureau Syndical.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>d’approuver le principe de télétransmission des actes administratifs du syndicat soumis au contrôle de légalité ;</i> - <i>d’autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Calvados, représentant l’Etat à cet effet, ainsi que tout avenant susceptible d’être établi ultérieurement (jointe en annexe) ;</i> - <i>d’autoriser le Président à signer le contrat d’adhésion aux services de la société DOCAPOST FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et le module d’archivage en ligne ;</i> - <i>d’autoriser le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;</i> - <i>de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l’autoriser à signer tout acte s’y rapportant.</i> 								
2017-07/BS/DB-15	<p>PROTOCOLE B – ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS NON CONSTRUCTIBLES</p> <p>La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu’elle est fixée par l’arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricole.</p> <p>Cet arrêté a été publié le 2 septembre 2017.</p> <p>Le Président propose aux membres du Bureau Syndical, compte tenu des valeurs fixées dans cet arrêté, d’augmenter, à compter du 1^{er} novembre 2017, le prix proposé précédemment, en le passant de 0,807 €/m² à 0.870 €/m².</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’accepter la proposition de fixer le prix à 0,807 €/m² et d’autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.</i></p>								

2017-07/BS/DB-16	<p>TICKETS RESTAURANT 2018</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 6,60 € par ticket pour 2018 (+1.5%), avec une part employeur de 3,63 € et une part agent à 2,97 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de porter la valeur faciale du ticket restaurant à compter du 1^{er} janvier 2018 à 6,60 € ; - de maintenir la prise en charge de l'employeur à 55% de cette valeur soit la somme de 3,63€ ; - de maintenir la prise en charge de l'agent à 45% de cette valeur faciale soit la somme de 2,97€ ; - d'autoriser le Président à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant. 																			
2017-07/BS/DB-17 2017-07/BS/DB-18 2016-07/BS/DB-19	<p>CREATION DE REGIES DE RECETTES</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la création de trois régies de recettes au budget général au 1^{er} novembre 2017, identiques à celles que le Comité Syndical du 19 septembre 2017 a décidé de clôturer au 31 octobre 2017 :</p> <table border="1" data-bbox="432 730 1422 976"> <thead> <tr> <th>Régie</th> <th>Objet</th> <th>Contributeurs</th> <th>Type d'encaissement</th> <th>Maxi / An</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Raccordements au réseau public d'électricité</td> <td rowspan="2">Particuliers Personnes morales et physiques</td> <td>Chèque</td> <td>250 000 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Remboursements suite sinistres.</td> <td>Chèque</td> <td>120 000 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV.</td> <td>Usagers du service</td> <td>Tous modes de paiement hors espèces</td> <td>50 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Conformément au décret 97-1259 du 29 décembre 1997, relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avance des collectivités locales et des établissements publics, l'avis conforme préalable du Trésorier de Caen Orne et Odon a été sollicité.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la création, au 1^{er} novembre 2017, des trois régies de recettes susvisées ; - de charger le Bureau Syndical de la mise en œuvre de ces régies, conformément aux actes constitutifs établis ; - d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision. 	Régie	Objet	Contributeurs	Type d'encaissement	Maxi / An	1	Raccordements au réseau public d'électricité	Particuliers Personnes morales et physiques	Chèque	250 000 €	2	Remboursements suite sinistres.	Chèque	120 000 €	3	Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV.	Usagers du service	Tous modes de paiement hors espèces	50 000 €
Régie	Objet	Contributeurs	Type d'encaissement	Maxi / An																
1	Raccordements au réseau public d'électricité	Particuliers Personnes morales et physiques	Chèque	250 000 €																
2	Remboursements suite sinistres.		Chèque	120 000 €																
3	Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV.	Usagers du service	Tous modes de paiement hors espèces	50 000 €																
2016-07/BS/DB-20	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE POUR DES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES EXPOSITION « 2050 » DE LA MAISON DE L'ENERGIE</p> <p>Dans le cadre de la maison de l'énergie, le syndicat doit répondre à de plus en plus de sollicitations de partenariats et de nouveaux projets d'animation territoriale, en lien avec le développement de l'accompagnement à l'élaboration des PCAET.</p> <p>Dans ce contexte, l'association locale (CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne) et le SDEC ÉNERGIE envisagent un partenariat, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour la réalisation d'un certain nombre d'animations au sein de la maison de l'Énergie et en extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 37 jours d'animation proposés (28 jours d'animation à la Maison de l'Énergie et 9 jours en extérieur) ; - d'un coût s'élevant à 17 200 € (animations, frais de gestion). <p>Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ; - dit que la dépense sera imputée à l'article 6228 ; - d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision. 																			

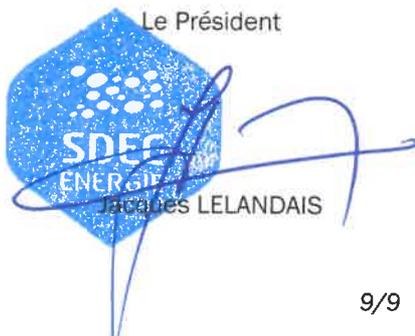
2016-07/BS/DB-21	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE ROSTAND DE CAEN, POUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX ENERGETIQUES - PRET DE L'EXPOSITION NOMADE « 2050 »</p> <p>Le partenariat avec le lycée Jean Rostand de Caen, engagés dans une démarche d'agenda 21, porte sur le prêt de cette exposition afin de sensibiliser les élèves aux problématiques liées à l'énergie.</p> <p>La convention proposée a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la mise à disposition de l'exposition nomade « 2050 », au sein du lycée Jean Rostand de Caen, du 1er au 18 décembre 2017 ; • de la mise à disposition de moyens humains pour la formation et pour deux jours d'animation. <p>Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ; - d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.
2016-07/BS/DB-22	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARE, ARBOR&SENS ET LA COMMUNE DE VALDALLIERE POUR L'ORGANISATION D'UN DDTOUR SUR LE THEME : PLANTATION, VALORISATION ECONOMIQUE, INSERTION : LA FILIERE BOIS-BOCAGE ENERGIE COMME LEVIER DE TRANSITION DU BOCAGE VIROIS"</p> <p>En partenariat avec l'entreprise d'insertion Arbor&sens et la commune de Valdallière, l'ARE et le SDEC ÉNERGIE envisagent d'organiser un circuit sur le thème « plantation, valorisation, insertion : la filière bois énergie comme levier de transition dans le bocage virois ».</p> <p>Le SDEC ÉNERGIE proposera 3 éditions gratuites de ce circuit par an.</p> <p>La convention proposée, valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, a pour objet de définir les modalités de réalisation et de mise en place des animations du « DDTour ».</p> <p>Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ; - d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.
2016-07/BS/DB-23	<p>AIDES FINANCIERES 2017 – ACHATS DE VEHICULES ELECTRIQUES</p> <p>La Communauté de communes Cœur de Nacre sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.</p> <p><i>Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à la Communauté de communes Cœur de nacre, pour l'achat d'un véhicule électrique ; - dit que l'aide sera imputée à l'article 65738 ; - d'autoriser le Président à signer la convention proposée et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

2016-07/BS/DB-24	<p>ACTUALISATION DU PLAN STRATEGIQUE 2015-2020</p> <p>Un travail d'évaluation et de propositions d'évolution, d'amendement et d'enrichissement du projet stratégique du syndicat a été proposé à chacun des membres du Bureau Syndical, dans le cadre des différentes commissions internes de juin 2017.</p> <p>Une synthèse des travaux réalisés a pu être élaborée, et présentée aux membres du Bureau Syndical.</p> <p>L'actualisation de ce plan stratégique portait notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'un bilan intermédiaire ; - l'actualisation des enjeux et des priorités ; - la révision des actions et la définition d'actions nouvelles. <p>Le Président soumet, à l'avis du Bureau Syndical, cette actualisation du plan stratégique 2015/2020.</p> <p><i>Après cet exposé, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'actualisation du plan stratégique 2015/2020, proposée pour la seconde partie du mandat et charge le Président de la mise en œuvre de cette décision.</i></p>
2016-07/BS/DB-25	<p>PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION ET DE FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE</p> <p>Considérant qu'au 20 octobre 2017, l'accord-cadre national relatif au nouveau modèle de contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente n'est pas signé,</p> <p>Considérant que, même si cette signature intervient avant la fin de l'année, notamment sous la forme d'un accord quadripartite : FNCCR - France Urbaine - EDF et Enedis, le SDEC ENERGIE, dont le contrat vient à terme le 31 décembre 2017, ne disposera plus du temps suffisant pour entreprendre dans de bonnes conditions, avant ce terme, la négociation de renouvellement sur la base du nouveau modèle national ainsi adopté,</p> <p>Considérant la motion approuvée par la FNCCR lors de son Conseil d'administration en date du 12 octobre 2017, qui soutient les demandes d'avenants de prolongation formulées par les autorités concédantes dont les contrats arriveront à leur terme en 2017 et 2018 et qui informe EDF et Enedis que l'acceptation de ces demandes d'avenants est une condition indispensable pour la signature de l'accord-cadre national entérinant le nouveau modèle de contrat de concession.</p> <p><i>Après cet exposé, le Bureau Syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - propose au Président de prendre l'attache des concessionnaires Enedis et EDF afin de négocier une prolongation de la durée du contrat en vigueur, - souligne la nécessité de maintenir le rythme soutenu des négociations locales afin de finaliser les annexes du futur contrat dans des délais les plus courts.

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 13h.

Le Président



SDEC
ENERGIE
Jacques LELANDAIS